



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Plan Régional Santé au Travail  
Bourgogne-Franche-Comté**  
2021-2025

# Plan Régional Santé au Travail Bourgogne-Franche-Comté



**PRST4 2021-2025**



Tous les cinq ans depuis 2004, par le Plan national de Santé au Travail (PST), le Ministère du Travail fixe les grandes orientations liées à la santé au travail. L'enjeu est d'améliorer durablement la santé au travail de chacun et de prévenir les risques professionnels en fédérant tous les acteurs concernés dans le monde du travail.

Ce plan national, décliné en plan régional de santé au travail (PRST), constitue un levier important pour développer la prévention des risques professionnels et renforcer le dialogue social sur les enjeux de qualité de vie au travail et de conditions de travail, surtout après la période de crise sanitaire des années 2020 à 2022.

Il favorise également, par la coordination des actions portées par les différents acteurs, une cohérence territoriale, tout en agissant au plus près des entreprises, qu'il s'agisse des dirigeants, des salariés ou des représentants du personnel. Le PRST est essentiel pour concevoir des actions répondant aux besoins des territoires.

Tel est l'enjeu des actions du PRST 4 de Bourgogne-Franche-Comté et de l'engagement collectif des partenaires.

Le travail engagé depuis mai 2022, en faveur de la construction du PRST4 s'est traduit par la mise en place de quatre groupes de réflexion qui ont suscité l'émergence de propositions d'actions à partir de thématiques croisées du Plan Santé au Travail :

- l'usure professionnelle, la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
- les études en santé au travail et le lien santé au travail-santé publique,
- le dialogue social et la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT),
- la culture de prévention et les principaux risques professionnels.

Ce travail est à l'image de la dynamique qui se poursuivra pour donner une traduction concrète aux actions du Plan régional. Les pilotes des groupes de travail pourront réajuster, en cas de besoin, la mise en œuvre opérationnelle des actions du PRST, en lien avec le Comité Régional d'Orientation et des Conditions de Travail.

La dynamique partenariale doit permettre, collectivement, d'engager une large mobilisation autour du nouveau Plan Régional Santé au Travail, dont les objectifs et enjeux sont au cœur des missions et préoccupations de chaque acteur s'inscrivant dans la démarche.

Le PRST 4 a une articulation forte avec le Plan de prévention des Accidents Graves et Mortels (PATGM) porté par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) Bourgogne-Franche-Comté. A ce titre, certaines actions du PRST 4 sont valorisées dans le PATGM.

Les actions du PRST 4 ont vocation à se déployer sur l'ensemble de la période 2021-2025.



# SOMMAIRE

<b>Thème 1 : Usure professionnelle, prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)</b>	<b>p4</b>
Action n° 1 : Prévention de la Désinsertion Professionnelle, dispositifs de maintien en emploi (ME) dans une logique de parcours	p 5
Action n° 2 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	p 7
<b>Thème 2 : Études en santé au travail et lien Santé au travail-Santé publique</b>	<b>p 8</b>
Action n° 3 : Formation à l'évaluation-orientation de la « crise suicidaire » à destination des professionnels de santé au travail	p 9
Action n° 4 : Faire face aux enjeux en santé au travail liés à la présence d'amiante dans les bâtiments, à sa dégradation et à son éradication	p 11
Action n° 5 : Renforcer la veille sanitaire en région Bourgogne-Franche-Comté par le dispositif EVREST	p 13
<b>Thème 3 : Dialogue social et Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)</b>	<b>p 15</b>
Action n° 6 : Espace ressources en santé au travail et prévention des risques	p 16
Action n° 7 : Promotion de la démarche de qualité de vie et conditions de travail (QVCT) en entreprise	p 18
Action n° 8 : Favoriser le dialogue social dans les TPE	p 20
<b>Thème 4 : Culture de prévention et principaux risques professionnels</b>	<b>p 22</b>
Action n° 9 : Développement d'une culture de prévention à destination des travailleurs intérimaires	p 23
Action n° 10 : Prévention de l'exposition au risque chimique	p 25
Action n° 11 : Prévention des risques psycho-sociaux	p 27
<b>Composition des groupes de réflexion</b>	<b>p 29</b>

# Thème 1

## Usure professionnelle, Prévention de la Désinsertion professionnelle (PDP) et Troubles Musculo- Squelettiques (TMS)



## Prévention de la Désinsertion Professionnelle, dispositifs de maintien en emploi (ME) dans une logique de parcours



### Contexte et enjeux

Le maintien en emploi des salariés présentant une pathologie chronique est un enjeu de santé publique, qui concerne environ 20% des salariés en France.

### Objectifs de l'action

- ▶ Favoriser le retour puis le maintien en emploi de salariés présentant une problématique de santé.
- ▶ Éviter aux salariés présentant une maladie chronique l'exclusion du monde du travail en recherchant l'adaptation de leur poste de travail.
- ▶ Sensibiliser les acteurs de l'entreprise (employeurs, managers, CSE, représentants du personnel...), à la culture de prévention (dialogue social, évaluation des risques professionnels, document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), mise en place d'actions de prévention adaptées).

### Mise en œuvre opérationnelle

#### Sous-action 1 : Repérage de salariés à risque de désinsertion professionnelle et premier niveau d'informations

- Repérer les salariés à risque de désinsertion professionnelle par l'Assurance Maladie, les Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST), les médecins de soins etc ;
- Accompagner le projet de transmission des arrêts maladie de l'Assurance Maladie aux SPST ;
- Informer les salariés, les acteurs de l'entreprise, les professionnels de santé de l'existence de la visite de pré-reprise ;
- Renforcer les réseaux entre médecins (médecins conseil, médecins de soins, et médecins du travail) ;



#### DÉCLINAISON DU PST4

Axe n° 2 Structurer, développer la prévention de la désinsertion professionnelle, prévention de l'usure, le maintien en emploi et accompagner les salariés et entreprises concernées

Objectif n° 4 Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle

Action n° 5.1 Développer une approche partagée entre santé publique, santé au travail et santé-environnement

- Informer les salariés et les entreprises sur les dispositifs et les outils spécifiques du maintien en emploi ;
- Présenter un focus spécifique pour les intérimaires via l'outil « A vous la santé » du Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT).



**Sous-action 2 : Construire la complémentarité des cellules PDP des SPSTi et celles de l'Assurance Maladie et favoriser la coordination avec les différents partenaires du maintien en emploi :**

- Transmettre les informations utiles avec l'accord du salarié (par exemple : le « livret de suivi » élaboré par l'Assurance Maladie dans le département du Jura) ;
- Développer les temps d'échanges entre partenaires du maintien en emploi ;
- Construire une cartographie des SPST, de l'Assurance Maladie et des partenaires du maintien en emploi ;
- Sensibiliser les employeurs à la culture de prévention, notamment les TPE-PME (par les branches professionnelles) ;
- Identifier les secteurs à risque de désinsertion professionnelle : élaboration d'indicateurs de repérage d'entreprises à risque de désinsertion professionnelle en SPST.

**Sous-action 3 : Renforcer le travail en réseaux**

- Fluidifier la coordination des différents acteurs du maintien en emploi ;
- Renforcer l'articulation et la communication entre médecins (médecin conseil, du travail, de soins, de rééducation...) et entre professionnels de santé ;
- Elaborer des plans de retour au travail de salariés présentant une pathologie chronique (par exemple, le cancer ou la sclérose en plaque)
- Préparer un état des lieux des réseaux de maintien en emploi existants en région (COMETE, MDT AIST21 – service cancérologie, les Rosiers, LADAPT, institut franc comtois de cancérologie, etc.).



**Public cible**

Salariés, notamment ceux exposés à un risque de désinsertion professionnelle (y compris les apprentis et élèves en bac professionnel)  
 Les employeurs et les managers de proximité  
  
 Les médecins de soins et les autres professionnels de santé



**Pilotes et co-pilotage**

CARSAT  
 DREETS  
 OPSAT (service de prévention et de santé au travail)



**Liens**

Cette action se déploie en complémentarité avec le PRITH.  
  
 Cette action s'inscrit dans la continuité du PRST3.

## Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)



### Contexte et enjeux

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) regroupent les affections touchant les muscles et les tendons. En Bourgogne Franche-Comté, plus de 93 % des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques. La Bourgogne-Franche-Comté est la région de France où cette proportion est la plus élevée en 2019 (88,6 % au niveau national). Cette proportion est encore plus importante pour les femmes (96 %).

### Objectif de l'action

► Renforcer les démarches de prévention dans les entreprises en vue de réduire l'exposition des travailleurs aux Troubles Musculo-Squelettiques

### Mise en œuvre opérationnelle

**Sous-action 1 : Cibler les secteurs impactés par les TMS (taux supérieurs d'arrêts de travail / maladies professionnelles en lien avec les TMS) et engager des actions en leur faveur pour :**

- Favoriser les démarches de prévention auprès des employeurs et des salariés par la mise en place de l'évaluation des risques professionnels, l'actualisation du DUERP et l'engagement d'actions de prévention adaptées en s'appuyant notamment sur la démarche TMS-Pros ;
- Réaliser une approche par branche professionnelle ou par métier ;



#### Public cible

Entreprises ciblées par des critères de sinistralité définis notamment par la CNAM

TPE et PME



#### Pilote

Pilote pour chaque sous action en cours de désignation



#### Lien

Cette action s'inscrit dans la continuité du PRST 3 qui intégrait le déploiement de TMS Pros (porté par la CARSAT).

Pour la sous-action 1 :



### DÉCLINAISON DU PST4

- Axe n° 1** . Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention
- Objectif n° 2** Accorder une priorité aux principaux risques professionnels
- Action n° 2** .5 Prévenir les TMS



- Communiquer sur les enjeux de la prévention, (diminution des coûts).

**Sous-action 2 : Réaliser un film de sensibilisation pour les dirigeants d'entreprises pour promouvoir les démarches de prévention primaire des TMS.**



# Thème 2

## Études en santé au travail et lien santé au travail-santé publique



## Formation à l'évaluation-orientation de la "crise suicidaire" à destination des professionnels de santé au travail



### Contexte et enjeux

La souffrance au travail est un sujet quotidien de préoccupation pour les professionnels et préventeurs de santé au travail.

Dans son 4ème rapport, l'Observatoire National du Suicide précise que « le suicide est un phénomène trop complexe pour pouvoir le réduire à un lien de causalité unique. Pour autant, le travail peut y jouer dans certains cas un rôle important ». Notamment, des prévalences de suicide sont rapportées plus importantes dans certaines professions par rapport à d'autres, impliquant dans certains secteurs le déploiement spécifique de programmes de préventions, par exemple dans le secteur agricole. Être formé à l'évaluation et l'orientation des situations de « crise suicidaire » est donc d'un grand intérêt pour les professionnels de santé au travail.

### Objectifs de l'action

- ▶ Maintenir une offre de formation à destination des professionnels de santé au travail pour repérer, évaluer et orienter les personnes en situation de « crise suicidaire » dans leur milieu d'exercice professionnel à travers le module Evaluation-Orientation du dispositif de formation piloté par l'Agence Régionale de Santé.
- ▶ Permettre aux professionnels de santé au travail d'acquérir ou de renforcer des compétences et outils en la matière
- ▶ Créer une dynamique pertinente et cohérente sur tout le territoire.

### DÉCLINAISON DU PST4

**Axe n° 3** Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain

**Objectif n° 5** Encourager le développement d'une approche partagée de la santé : santé publique, santé au travail, santé-environnement

**Action n° 5.1** Développer une approche partagée entre santé publique, santé au travail et santé-environnement



## Mise en œuvre opérationnelle

- Organiser deux formations par an (une sur Dijon, une sur Besançon), d'une durée de 2 jours ;
- Informer deux fois par an les médecins du travail, via les directions de services de prévention et de santé au travail, de l'organisation de ces séances.



### Public cible

Les professionnels de santé au travail des services de santé au travail (médecins, infirmiers ou psychologues et assistants sociaux exerçant en service de santé au travail) de la région Bourgogne-France-Comté.



### Pilote

En cours de désignation

## Faire face aux enjeux en santé au travail liés à la présence d'amiante dans les bâtiments, à sa dégradation et à son éradication



### Contexte et enjeux

L'amiante a été largement utilisé dans les bâtiments et dans des procédés industriels jusqu'à la fin des années 90 compte tenu de ses propriétés, tant du point de vue mécanique que de la résistance au feu et aux agressions chimiques.

Or les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent provoquer la libération de fibres d'amiante, que ce soit lors de leur dégradation ou à l'occasion de travaux.

L'exposition aux fibres d'amiante, qu'elle soit passive ou professionnelle, peut occasionner de nombreuses pathologies graves, voire mortelles, qui surviennent dans un délai de 15 à 40 ans après l'exposition.

Cependant, la présence d'amiante dans un bâtiment n'est pas toujours établie, ce qui empêche la mise en œuvre d'actions de prévention utiles et efficaces.

Il apparaît donc opportun de se donner les moyens de faire connaître plus largement et collectivement, au niveau régional, l'obligation de repérage de l'amiante et les bonnes pratiques liées à la prévention du risque amiante.

### Objectifs de l'action

- ▶ Mobiliser un « pôle » régional amiante pour:
  - rappeler et expliciter les obligations réglementaires applicables en termes d'amiante, via des publications régulières sur leurs sites ou des liens vers des sites reconnus,
  - pérenniser et renforcer les échanges entre les institutions ayant compétence sur l'amiante pour être efficace, consolider leur coopération et mettre en œuvre des actions de prévention communes,
  - répondre aux sollicitations internes de ces institutions au regard de leurs compétences propres.

#### DÉCLINAISON DU PST4

**Axe n° 3** Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain

**Objectif n° 5** Encourager le développement d'une approche partagée de la santé: santé publique, santé au travail, santé environnement

**Action n° 5.4** Faire converger les efforts de prévention de risques à la fois professionnels et environnementaux



## Mise en oeuvre opérationnelle

### Sous-action 1 : Cartographier les institutions concernées

Cartographier les institutions régionales dont les missions ont un lien avec le risque amiante et les faire connaître afin d'orienter au mieux les questions des entreprises, des travailleurs et de la population.

### Sous-action 2 : Renforcer l'information du public à partir de la constitution d'un « pôle » régional amiante

Recenser les guides et bonnes pratiques amiante existant pour les faire connaître.



#### Public cible

Entreprises réalisant des opérations sur des produits et matériaux amiantés ;

Toutes entreprises pour l'exposition passive, notamment les TPE-PME.



#### Pilote

DREETS



#### Lien

Cette action s'inscrit dans la continuité du PRST 3.

## Renforcer la veille sanitaire en région Bourgogne-Franche-Comté par le dispositif EVREST



### Contexte et enjeux

Il existe un besoin régional d'indicateurs de santé au travail reposant sur des bases de données suivies dans le temps, à des échelons géographiques permettant des comparaisons notamment interrégionales mais aussi entre des territoires plus fins.

EVREST est un dispositif pouvant répondre à ce besoin d'indicateurs. Il permet le recueil tout au long de l'année, sur un échantillon de salariés, d'informations sur le vécu au travail, sur des données de santé infra-cliniques et sur les gênes engendrées au travail.

Evrest permet :

- ▶ de fournir des données régionales concernant le travail, le vécu des salariés et la santé et de suivre dans le temps leurs évolutions (observatoire) ;
- ▶ de produire des indicateurs à l'échelle d'une entreprise, d'un groupe d'entreprise, d'un SPST dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) ou d'un projet de service...

EVREST peut :

- ▶ participer au repérage de tendances et phénomènes sanitaires associés à l'activité professionnelle ;
- ▶ constituer un outil d'observation continue en région ;
- ▶ permettre une meilleure adhésion des équipes aux dispositifs de veille et l'inscription de nouveaux médecins en région ;
- ▶ participer au développement d'actions collectives régionales et à l'échelle des entreprises, des branches, des SPST.

### DÉCLINAISON DU PST4

**Axe n° 4** Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail

**Objectif n° 10** Structurer et partager les données en santé au travail grâce aux outils numériques

**Action n° 10.2** Mieux collecter et structurer les données en santé au travail pour en faciliter l'exploitation à des fins de prévention et de recherche





## Objectifs de l'action

- ▶ Renforcer la veille sanitaire en région Bourgogne-Franche-Comté, notamment par le maintien et le déploiement territorial d'EVREST, en s'appuyant sur les expériences du dispositif et la mutualisation des efforts de communication et de déploiement.
- Doubler le taux de participation des médecins sur tout le territoire de la BFC,
- Favoriser le recrutement d'un référent régional EVREST couvrant le territoire de la Bourgogne,
- Favoriser des temps d'échanges entre pilotes du dispositif ;
- Diffuser régulièrement en direction des SPST, une information régionale sur le dispositif ;
- Favoriser, dans le respect des règles propres au dispositif, l'exploitation des données recueillies par des médecins du travail ou des chercheurs en santé au travail, pour soutenir des études ou des actions de santé publique ;
- Mobiliser les SPST interentreprises de la région sur des actions populationnelles spécifiques en lien avec des thématiques de prévention du PRST.

## Mise en oeuvre opérationnelle

**Sous-action 1 :** Déployer le dispositif en mettant en place une animation régionale et la gestion de la base de données assurée par deux référents régionaux (médecins ou infirmières) soutenus par des référents de services. Les actions régulières de communication ont une place primordiale dans ce dispositif afin d'entretenir une dynamique de participation auprès des SPST.

**Sous-action 2 :** Diffuser en commun une information régionale sur le dispositif au moins annuellement en direction des SPST, concernant leur déroulement (publication ou communication), les projets menés et leurs résultats.



### Public cible

Salariés suivis par les Services de Prévention et de Santé au Travail



### Pilotes

Référents régionaux EVREST  
Franche-Comté



### Lien

Cette action s'inscrit dans la continuité du PRST3.

# Thème 3

## Dialogue social et Qualité de Vie et des Conditions de travail (QVCT)



## Espace ressources en santé au travail et prévention des risques



### Contexte et enjeux

Le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans s'établit à 44,2 % en Bourgogne-Franche-Comté, soit 4 points de plus qu'au niveau national.

En Bourgogne-Franche-Comté, les salariés du régime général ont été victimes de 26 230 accidents du travail avec arrêt en 2019, en progression depuis 2015. Si le nombre d'accidents du travail a tendance à baisser dans la région depuis 2017, le nombre et la part des accidents du travail graves augmente.

### Objectifs de l'action

- ▶ Disposer d'informations et de ressources en santé au travail et prévention des risques professionnels pour aider à la sensibilisation et à la diffusion des connaissances ;
- ▶ Faciliter l'accès à l'information ;
- ▶ Adapter la communication et les supports utilisés au public cible des jeunes notamment par des films ou des vidéos animées.

### Mise en oeuvre opérationnelle

- Mise en place d'un «espace ressources» avec des outils et informations «pratiques» en santé au travail et prévention des risques, facilement accessibles pour les publics cibles, et en particulier pour les jeunes travailleurs et apprentis. Dans ce cadre, la possibilité de créer un espace
- Assurer la promotion de cet espace ressources, notamment auprès des jeunes travailleurs et des établissements de formation initiale.

### DÉCLINAISON DU PST4

**Axe n° 1** Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention

**Objectif n° 1** Favoriser la culture de prévention, accompagner l'évolution des risques professionnels et les démarches de prévention

**Action n° 1.2** Intégrer les enjeux de santé et sécurité au travail dans la formation à toutes les étapes de la vie

ressources numérique sera étudiée ;



## Public cible

Les jeunes travailleurs et apprentis

Les établissements de formation

Les chefs d'entreprise, les salariés, les représentants du personnel.



## Pilote

DREETS



## Lien

Lien avec le plan prévention des accidents graves et mortels



## Promotion de la démarche de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) en entreprise



### Contexte et enjeux

En matière de négociation d'entreprise sur les conditions de travail, 71 accords traitant de ce sujet ont été conclus en 2018, et 169 en 2022 en Bourgogne Franche Comté.

Parmi ces accords, 22 traitaient de pénibilité au travail en 2018, et 47 en 2022 ; 10 traitaient de prévention des RPS en 2018, et 29 en 2022.

Les autres accords conclus abordaient des sujets de politique générale de prévention, de santé au travail, et de CHST.

### Objectifs de l'action

- ▶ Promouvoir la QVCT dans les entreprises de toute taille ;
- ▶ Favoriser la prise en compte de la QVCT dans le dialogue social et dans la négociation d'entreprise ;
- ▶ Améliorer les conditions de travail des salariés par la QVCT.

### Mise en oeuvre opérationnelle

S'appuyer sur l'outil CAP QVT de l'ARACT BFC pour assurer une information et sensibilisation large à la QVCT et à sa prise en compte en matière de dialogue social ;

Déployer des actions d'information et de sensibilisation à la QVCT et de promotion de CAP QVT auprès des publics cités ;

Constituer de réseaux d'entreprises avec retours d'expériences ;

Créer des ateliers permettant le dialogue et les échanges autour des bonnes pratiques en matière de QVCT ;

Organiser des rencontres régionales portant sur la QVCT.

### DÉCLINAISON DU PST4

**Axes n° 3** Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention

**et n° 4** Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail

**Objectifs n° 3** Favoriser la QVCT, en particulier sur le plan organisationnel

**et n° 8** Renforcer le paritarisme et le dialogue social au bénéfice de la prévention et de la santé au travail

**Actions n° 3.1** Promouvoir la démarche QVCT en entreprise : une vision large des réalités du travail et une méthode pragmatique fondées sur le dialogue social et professionnel

**3.2** Accompagner les transformations du travail et des organisations grâce aux démarches QVCT

**3.3** Faire des démarches de QVCT de véritables leviers d'égalité femme-homme

**8.2** Promouvoir le rôle des branches professionnelles en matière de conditions de travail

**8.3** Renforcer le dialogue social relatif aux conditions de travail au sein des entreprises.



## Public cible

Cible prioritaire : TPE

Cible élargie : Entreprises de toute taille, chefs d'entreprises, représentants du personnel, responsables, des ressources humaines, branches professionnelles, services de prévention et de santé au travail, salariés, acteurs relais auprès des entreprises, instances de dialogue social départementales et régionales.



## Pilote

ARACT



## Lien

Cette action s'inscrit dans la continuité du PRST3.



## Favoriser le dialogue social dans les TPE



### Contexte et enjeux

La crise sanitaire liée au COVID-19 a démontré l'importance du dialogue social pour permettre l'adaptation des organisations en situation d'urgence.

Cette question est d'autant plus cruciale au sein des très petites entreprises qui ne disposent pas de représentants du personnel, mais qui ont néanmoins des possibilités de négociation.

En Bourgogne-Franche-Comté, environ 82% des entreprises ont moins de 11 salariés et seules 3% des entreprises ont au moins 50 salariés.

### Objectifs de l'action

- ▶ Favoriser le dialogue social, notamment en temps de crise, dans les entreprises dépourvues d'IRP,
- ▶ Promouvoir la négociation d'accords via le référendum,
- ▶ Favoriser la diffusion d'outils sur la gestion de crise auprès des TPE.

### Mise en oeuvre opérationnelle

**Sous-action 1 :** sensibiliser et informer les entreprises de moins de 11 salariés dépourvues de CSE, via une fiche outil, sur les modalités de négociation par référendum

Diffuser auprès des TPE des outils sur la gestion de crise et le dialogue social, avec notamment une possible vidéo « motion design ».

**Sous-action 2 :** Avec des employeurs volontaires ayant mis en œuvre un référendum, mettre en place des réunions de retour d'expériences à valoriser auprès d'autres entreprises.

### DÉCLINAISON DU PST4

**Axe n° 3** Adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain

**Objectif n° 6** Anticiper les crises pour mieux les gérer et limiter leurs effets dans la durée

**Action n° 6.1** Accompagner les entreprises pour concilier la continuité de l'activité et la protection des salariés pendant les épisodes de crise





## Public cible

TPE, et en particulier les entreprises de moins de 11 salariés sans institutions représentatives du personnel ;

Cible élargie :

CCI,  
Comptables,  
Branches,  
Organisations patronales,  
Instances de dialogue social départementales et régionales.



## Pilote

DREETS

# Thème 4

## Culture de prévention et principaux risques professionnels



## Développement d'une culture de prévention à destination des travailleurs intérimaires



### Contexte et enjeux

Entre 2015-2019, le nombre d'intérimaires a progressé de 24% en Bourgogne-Franche-Comté, tandis que le nombre d'accidents du travail dont sont victimes les intérimaires a progressé de 38%.

Par ailleurs, les intérimaires sont victimes d'accidents du travail d'une gravité plus élevée que les autres travailleurs (2,4 journées de travail perdues pour 1000 heures travaillées par les intérimaires, contre 1,6 en moyenne régionale).

Au regard de ces données, les principaux enjeux en matière de prévention des risques professionnels des travailleurs intérimaires sont :

- ▶ Sur le court et moyen terme, concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention à l'échelle régionale en mesure d'agir efficacement et rapidement sur la sinistralité intérimaire ;
- ▶ Sur le long-terme, favoriser l'émergence d'une culture de prévention parmi les acteurs de l'activité intérimaire.

### DÉCLINAISON DU PST4

**Axe n° 1** Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention

**Objectif n° 1** Favoriser la culture de prévention, accompagner l'évaluation des risques professionnels et les démarches de prévention

**Action n° 1.1** Renforcer les démarches d'évaluation et de prévention des risques professionnels

### Objectifs de l'action

▶ Développer une culture de prévention à destination des acteurs de la relation tripartite de l'intérim (utilisateur, employeur, intérimaire) en agissant sur plusieurs leviers : la préparation, l'accueil, le suivi en cours de mission via des expérimentations d'actions pluridisciplinaires et d'actions en milieu de travail.

▶ Soutenir les intérimaires dans l'exécution de leurs missions en développant avec eux une éducation à la santé et leur appropriation d'une culture de prévention.



## Mise en oeuvre opérationnelle

### Sous-action 1 : outil de suivi de la sinistralité

- Se doter d'un outil de suivi de la sinistralité et de l'exposition aux risques des travailleurs intérimaires

### Sous-action 2 : action de communication

- Organiser un ou plusieurs événements ou actions à l'échelle régionale à destination des entreprises de travail temporaire, des entreprises utilisatrices et des salariés intérimaires pour promouvoir la prévention des risques professionnels dans l'intérim (démarche, outils, etc.)



#### Public cible

- Agences d'intérim (520 agences)
- Entreprises utilisatrices (plus de 15 000 entreprises ayant régulièrement recours à l'intérim)
- Travailleurs intérimaires (environ 35 000 ETP par an)

Secteurs à forte sinistralité :

- Transport-entreposage
- BTP
- Industrie agroalimentaire
- Métallurgie et fabrication de matériel de transport, et en particulier les PME



#### Pilotes et co-pilotage

DREETS et CARSAT



#### Liens

Campagne de l'OPPBTP de communication, d'information et d'actions de terrain ciblée sur l'intérim, auprès des entreprises utilisatrices d'intérim dans le secteur du BTP

Plan d'action régional engagé en 2018 par la Carsat BFC à destination des agences d'emploi et des entreprises utilisatrices

Articulation à prévoir à compter de 2023 avec le programme national Intérim de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels



## Prévention de l'exposition au risque chimique



### Contexte et enjeux

L'action de prévention du risque chimique vise à répondre à des besoins de terrain tels que la protection des femmes exposées à des produits chimiques pendant leur grossesse, la protection des travailleurs dans le secteur agricole, et plus généralement l'engagement des entreprises dans une démarche de prévention.

L'action Risque chimique du PRST 4 s'inscrit dans la continuité du PRST3, avec désormais une inclinaison spécifique sur deux thématiques non traitées précédemment, à savoir la prévention de l'exposition :

- des femmes enceintes au risque chimique ;
- des exploitants et salariés agricoles aux produits phytosanitaires.

### DÉCLINAISON DU PST4

**Axe n° 1** Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention

**Objectif n° 2** Accorder une priorité aux principaux risques professionnels

**Action n° 2.1** Prévenir l'exposition aux produits chimiques

### Objectifs de l'action

- ▶ Réduire l'exposition au risque chimique, en particulier aux substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) ;
- ▶ Améliorer la protection des femmes enceintes ;
- ▶ Améliorer la protection des travailleurs du secteur agricole ;
- ▶ Sensibiliser les entreprises à l'exposition des salariés au risque chimique et favoriser l'application des principes généraux de prévention, notamment la substitution, le mesurage et la mise en place de protections collectives.

### Mise en oeuvre opérationnelle

#### Sous-action 1 : Mise en oeuvre de la prévention primaire sur un CMR ciblé

- Accompagner des entreprises à l'évaluation et la prévention des risques chimiques par le déploiement de la démarche « Risques chimiques Pros ».





- Promouvoir la mise en œuvre de la prévention primaire dans les entreprises : promotion de la substitution des produits CMR, du mesurage, de la protection collective, prise en compte de l'exposition passive des travailleurs ;
- Développer des démarches de vulgarisation et d'appropriation des outils existants (Seirich, etc.), organisation de réunions d'information sur les risques et les outils, éventuellement d'ateliers d'appropriation ;
- Promouvoir la prévention des risques chimiques auprès des élèves ingénieurs dans les écoles d'ingénieurs volontaires.

### Sous-action 2 : Exposition des femmes enceintes au risque chimique

- Construire une action de communication auprès des entreprises sur l'exposition des femmes enceintes aux produits chimiques (industrie, nettoyage, etc.) ;
- Réaliser une plaquette de sensibilisation des femmes enceintes exposées au risque chimique.

### Sous-action 3 : Exposition des travailleurs du secteur agricole au risque chimique

- Informer et sensibiliser les professionnels agricoles, notamment sur la question de l'évaluation des risques, le choix des équipements de protection ;
- Informer et sensibiliser les CPHSCT et les organisations professionnelles de la branche ;
- Réaliser un état des lieux de la prise en compte du risque chimique dans la formation initiale des exploitants et salariés agricoles et, en fonction des constats, mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur le risque chimique à destination des établissements ou des organismes de formation.



#### Public cible

- Branches professionnelles et entreprises (prévention de l'exposition aux CMR) ;
- Pharmacie, professions médicales, branches professionnelles et entreprises (exposition des femmes enceintes au risque chimique) ;
- Exploitations agricoles et organisations professionnelles du secteur agricole (exposition aux produits phytosanitaires).



#### Pilote

- Pilotes pour chaque sous-action en cours de désignation

## Prévention des risques psycho-sociaux



### Contexte et enjeux

Selon les données nationales et régionales de l'observatoire EVREST, un salarié sur trois déclare avoir des difficultés liées à la pression temporelle, un salarié sur quatre déclare devoir fréquemment abandonner une tâche pour une autre non prévue, et un salarié sur cinq est exposé à la pression psychologique.

Par ailleurs, le diagnostic territorial du PRST met en évidence une surconsommation de psychotropes dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

### DÉCLINAISON DU PST4

**Axe n° 1** Renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention

**Objectif n° 2** Accorder une priorité aux principaux risques professionnels

**Action n° 3** Mieux évaluer et prévenir les risques psycho-sociaux

### Objectifs de l'action

- Favoriser la prévention primaire des risques psycho-sociaux par un renforcement du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) des entreprises sur le sujet.
- Orienter les acteurs des entreprises (employeurs, représentants du personnel, salariés, etc.) vers les ressources mobilisables le plus en amont possible pour prévenir la dégradation de l'état de santé des travailleurs exposés aux risques psycho-sociaux.



### Mise en oeuvre opérationnelle

#### Sous-action 1 : Développer la coordination de l'ensemble des acteurs sur le sujet

- Recenser les actions des partenaires du PRST sur le sujet ;
- Etablir une cartographie des outils, des actions et des démarches des acteurs.

#### Sous-action 2 : Communiquer, sensibiliser et diffuser les outils disponibles et les ressources mobilisables

- Construire des actions de communication à destination des branches, des entreprises et des représentants du personnel, notamment en agriculture, pour sensibiliser et informer sur l'offre de service des partenaires, notamment de l'ARACT ;

### Sous-action 3 : Accompagner des cibles et des acteurs spécifiques

- Accompagner une cible d'entreprises dans le cadre d'un programme national RPS de la COG ATMP de l'Assurance Maladie ;

- Sensibiliser les étudiants d'écoles de management et d'ingénieurs volontaires à la prévention des RPS ;

- Communiquer sur le repérage des « signaux faibles » du mal-être des employeurs .



#### Public cible

- Branches, entreprises et représentants du personnel
- Ecoles de management et d'ingénieurs



#### Pilote

Pilotes pour chaque sous-action en cours de désignation



#### Liens

Un lien avec les « plans départementaux pour la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté » sera recherché.

Cette action s'inscrit dans la continuité du PRST3.

# GROUPES DE RÉFLEXION

Des groupes de réflexion ont été constitués autour de quatre thématiques afin de définir les actions pouvant être déployées dans le cadre du PRST4. Leurs travaux ont alimenté les décisions du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) et du Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST). Les groupes de réflexion se sont réunis entre juin 2022 et novembre 2022.



## Groupe de réflexion n° 1

### Usure professionnelle - Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

#### Animation

- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)
- Organisme pour la Prévention des risques professionnels et de la Santé Au Travail (OPSAT)

#### Participants

- Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)
- Confédération Française Démocratique des Travailleurs (CFDT)
- Cap Emploi Jura
- Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or (AIST21)
- Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH)
- Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT)

## Groupe de réflexion n° 2

### Etudes en santé au travail et lien Santé au travail-Santé publique

#### Animation

- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Institut de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Bourgogne-Franche-Comté
- Université de Franche-Comté

#### Participants

- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Observatoire Régional de Santé (ORS)
- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
- Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (IREPS)
- Université de Franche-Comté
- Organisme pour la Prévention des risques professionnels et de la Santé Au Travail (OPSAT)
- Service Interprofessionnel de Santé au Travail du BTP Franche-Comté (SiST-BTP)
- Association Interentreprises pour la santé au Travail de l'Yonne (AIST89)
- Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or (AIST21)
- Service de Prévention et de Santé au Travail du CEA Valduc
- Service de Prévention et de Santé au Travail Interprofessionnel en Saône-et-Loire (MT71)

### Groupe de réflexion n° 3

#### Dialogue social et Qualité de Vie au Travail

##### Animation

- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)

##### Participants

- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
- Confédération Française Démocratique des Travailleurs (CFDT)
- Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH)
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations du Jura (DDETSPP 39)

### Groupe de réflexion n° 4

#### Culture de prévention et principaux risques professionnels

##### Animation

- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS)
- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT)

##### Participants

- Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)
- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
- Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT)
- Prism'Emploi
- Service Interprofessionnel de Santé au Travail du BTP Franche-Comté (SiST-BTP)
- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)
- Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP)
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Yonne (DDETSPP 89)







**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

**DREETS de Bourgogne-Franche-Comté**  
**Pôle Politiques du travail**  
5 Place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex  
DREETS-BFC.PoleT@dreets.gouv.fr

<https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr>